



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 24 mars 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2016
Version finale des *Tarifs et condition* suite à la décision D-2016-046
Votre dossier : R-3934-2015
Notre dossier : R050915 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose dans le dossier décrit en rubrique, suite à la décision D-2016-046 rendue par la Régie de l'énergie (la « Régie ») le 23 mars 2016, les *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (« *Tarifs et conditions* ») en français et en anglais, ainsi qu'une liste des pièces révisée. La version papier de ces documents sera transmise dans les meilleurs délais.

Le 23 mars 2016, les *Tarifs et conditions* ont été publiés sur le site OASIS du Transporteur. Comme demandé par la Régie dans la décision D-2016-046, ces textes reflètent l'abrogation de l'article 12A.2 i) découlant de la décision D-2015-209, entrée en vigueur le 18 décembre 2015.

Un avis informant les clients que les *Tarifs et conditions* ainsi que la décision D-2016-046 peuvent être consultés sur le site Internet de la Régie, a également été émis.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

p.j.
c.c. Intervenants (courriel)